

Motion du 5 février 2019 de MM. et Mmes Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Appliquons maintenant les engagements de Genève en matière de droits humains!»

PROJET DE MOTION

(renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal, lors de la séance du 7 octobre 2020)

Considérant:

- qu'à l'occasion de la célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Ville de Genève a récemment réaffirmé son attachement à ce document fondateur dans l'histoire des droits fondamentaux;
- que le Conseil municipal a accepté la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que les motions M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195, «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218, «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.»;
- que depuis 2015 aucun projet n'a été concrétisé pour matérialiser ces engagements d'hospitalité humanitaire;
- qu'à l'instar des actions mises en place dans d'autres villes européennes comme Barcelone ou Madrid, les mesures pour un accueil digne et respectueux des réfugiés doivent demeurer sous la responsabilité de notre collectivité publique;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève réalise elle-même des logements pérennes ou provisoires et développe un travail social ainsi que des activités en faveur des migrants.